



Communiqué de presse

Verviers, le 9 mars 2021

RUE SPINTAY – NOUVEL ARRÊTÉ PRIS CE LUNDI 8 MARS 2021

Sur base de l'étude remise par la S.A. City Mall Verviers, Madame la Bourgmestre a pris un nouvel arrêté le 8 mars 2021 concernant la rue Spintay.

La S.A. City Mall Verviers est tenue de procéder à la réalisation des travaux et des modalités d'exécution suivants :

- démolition (avec maintien des sous-sols et stabilisation de la rue Spintay) des immeubles n°1/3/5, 7, 9, 11, 13, 15, 17/19, 21, 29/31, 51, 55, 59/61, 63/65, 67/69, 75/77, 91, 93 et 107/109 ;
- démontage minutieux des façades de la rue Spintay (démontage manuel à la nacelle), entreposage des éléments démontés garantissant leur bonne conservation en vue d'un remontage (entreposage soigneux et organisé par bâtiment, à l'abri des intempéries) et démolition (avec maintien des sous-sols et stabilisation de la rue Spintay) des immeubles n° 23/25, 27, 33/35, 37, 39/41, 53, 71/73, 95, 97 et 105, étant précisé que la conservation des éléments n'est requise que si 75% des pierres parviennent à être démontées sans se casser ;
- consolidation des immeubles 79/81, 83, 85 et 87/89 ;
- timing des travaux : Ceux-ci devront débuter au plus tard le 24 mars 2021 et devront être terminés pour le 30 juin 2021, ce qui laisse à la S.A. CITY MALL VERVIERS un délai de 3 mois, délai nécessaire vu les nombreux démontages imposés et vu le déplacement nécessaire de la cabine ORES ;
- respect des arrêtés du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales relatives aux chantiers d'enlèvement et de décontamination de bâtiments ou d'ouvrages d'art contenant de l'amiante et aux chantiers d'encapsulation de l'amiante (et ses modifications ultérieures) et déterminant les conditions sectorielles relatives aux chantiers d'enlèvement et de décontamination de bâtiments ou d'ouvrages d'art contenant de l'amiante et aux chantiers d'encapsulation de l'amiante. Le cas échéant, la disposition la plus stricte doit être respectée ;
- convier l'A.W.A.P., lors des travaux de démontage, en l'avertissant de ceux-ci au plus tard 3 jours ouvrables avant leur réalisation ;

Consultez l'arrêté sur notre site web : <https://www.verviers.be/actualites/2021/fermeture-de-la-rue-spintay-aux-vehicules>

CONTACT

Ville de Verviers – Cabinet de Mme la Bourgmestre
087 325 201
patricia.wrobel@verviers.be